

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Direction des collectivités territoriales et de l'aménagement Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées

La Société COLAS CENTRE OUEST a sollicité l'autorisation de mise en service temporaire d'une centrale mobile d'enrobage au lieu-dit "Péage de Bléré" à Sublaines pour la réalisation de travaux d'entretien de l'autoroute A85.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera disponible du lundi 4 au mardi 26 juillet 2016 inclus à la mairie de Sublaines où le public pourra en prendre connaissance les lundis et mardis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

A l'issue de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du bilan de la mise à disposition à la mairie de Sublaines, en préfecture d'Indre-et-Loire – bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées – et sur le site internet de la préfecture de l'Indre-et-Loire, pendant une durée d'un an.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'autorisation temporaire éventuellement assorti de prescriptions ou, le cas échéant, un arrêté de refus.